

Bâtiment – Action 4

Créer un conseil « Energie-Bâti-Paysage » et progresser sur la rénovation, notamment du bâti patrimonial

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Energie économisée annuellement en 2028 (GWh/an)	Emissions évitées annuellement en 2028 (t CO ₂ e/an)
+++++	*****	23,8	5 334

✓ Contexte

La construction ou la rénovation écologique favorise l'utilisation des techniques et des matériaux qui respectent l'environnement et permettent de limiter les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Certaines techniques sont traditionnelles, mais d'autres peuvent ne pas correspondre aux caractéristiques habituelles du bâti local et/ou aux attentes esthétiques des habitants, architectes ou élus du territoire. A titre d'exemple, l'utilisation du bois pour la construction ou la rénovation est encore très rare sur le Parc alors qu'il s'agit d'un matériau renouvelable à très faible empreinte écologique, à condition que les forêts soient exploitées de façon durable. Il permet la séquestration du carbone et donc contribue à la lutte contre le changement climatique. De plus, l'utilisation de cette ressource locale permet de structurer durablement une filière économique sur le territoire.

Ainsi, le manque d'information et de conseil est un frein pour changer les habitudes des maîtres d'ouvrages, aussi bien au niveau des projets de construction neuve, que de la réhabilitation ou pour l'implantation d'énergies renouvelables.

✓ Objectif

Le principal objectif de cette action vise à faire du Parc un lieu d'accueil et de conseil régulier "Energie-Bâti-Paysage". Le Parc doit être identifié à terme comme un centre de ressource pour la rénovation écologique du bâti patrimonial, pour les particuliers comme pour les professionnels.

Il ne s'agit pas de se substituer aux structures de conseil existantes (CAUE, EIE...) mais d'offrir un conseil croisé et intégré sur des projets sensibles où **la question de l'intégration architecturale de nouveaux bâtiments ou de bâtiments rénovés**, dotés de bonnes performances thermiques et énergétiques, est traitée. Plus généralement, il s'agit de savoir comment répondre à la RT2012 (et au delà à la future RT 2020) sur le PNR Oise - Pays de France sans frustration et dans l'intelligence des paysages naturels et bâtis. A cette occasion, une sensibilisation à l'utilisation du bois dans la construction des bâtiments pourra être plus particulièrement menée.

✓ Descriptif

La mission du **conseil « Energie-Bâti-Paysage »** est d'assurer l'information des porteurs de projet en proposant des recommandations optimisées dans ces trois domaines, en fonction du contexte. La meilleure solution sera toujours un compromis entre plusieurs « contraintes » qui deviendront des atouts pour le projet et lui donneront son identité. L'idée est d'associer ces trois compétences à partir par exemple d'une personne d'un EIE (ou d'un bureau d'études privé), du CAUE et du PNR, réunies lors de permanence à la maison du Parc (fréquence à définir mais au minimum ½ journée à une journée toutes les semaines, sur rendez-vous téléphonique).

Le PNR doit également organiser, en collaboration avec les Espaces Infos Energie, des **visites terrain ainsi que des conférences** sur la performance thermique des bâtiments, l'utilisation des matériaux écologiques dans la construction et/ou la rénovation des bâtiments (notamment dans des zones à forte sensibilité paysagère et architecturale), et également l'utilisation de la ressource bois. Les visites de terrain permettent de mieux se rendre compte du « ressenti » final sur l'allure d'un bâtiment, de visiter un

chantier et de « toucher » certains produits (isolants, triple-vitrage), d'assister à des tests de performances, toujours très parlants : porte-soufflante, fumigène pour détecter les fuites, etc. Il est important d'adapter ces visites et le choix des sites pour deux publics différents, les particuliers et les élus.

Il semble important sur le territoire de présenter les avantages écologiques de la construction en bois et les différents principes constructifs existants, les coûts associés, etc. Une approche très visuelle sera appréciée : présenter des exemples de maisons avec façades mixtes bois/enduits/pierre, des maisons à structure bois avec parement pierre, crépis ou enduits traditionnels, des bâtiments avec bardage bois bien intégré à l'architecture traditionnelle, etc. Une conférence par an, en partenariat avec les professionnels de la filière bois, semble convenable. L'édition d'un guide ou de fiches sur le sujet pourra s'avérer nécessaire à l'issue d'une première année de sensibilisation, avec les données et impressions collectées.

Cette action est en lien avec les actions BATI05 et ECO02, qui visent à mettre en place une plateforme de distribution de matériaux de construction écologiques/locaux et la formation des artisans du bâtiment, notamment sur les techniques de rénovation compatibles avec la préservation du bâti patrimonial. **Progressivement, documentations et bonnes pratiques doivent être capitalisées au niveau du Parc pour constituer un centre de ressource sur la rénovation en milieu patrimonial sensible.**

✓ Actions en cours, références

Le PNR a déjà rédigé un guide sur cette thématique : « *Intégrer les enjeux environnementaux au bâti* ».

Il existe 4 EIE (Espace Infos Energie) susceptibles d'intervenir sur le territoire : l'ADIL 60, Les Ateliers de la Bergerette, le Pact Arim du Val d'Oise et Inven'Terre Energie.

Concernant les permanences existantes, l'ADIL 60 (EIE de l'Oise) en effectue à la maison du département à Creil (6 heures tous les 15 jours) ; le Pact ARIM pourrait mettre en place une nouvelle permanence à Fosses ou à Luzarches.

La campagne de communication de la filière forêt-bois (2010, 2011, 2012) « *Je dis OUI au bois pour dire NON au CO₂ !* » www.bois.com ; site animé par le Comité national pour le développement du bois (CNDB), le Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois (CODIFAB), Swedish Wood, la Fondation finlandaise pour la forêt (FFF) et France Bois Forêt.

Guides de la construction en bois : Guide de la Construction Bois en Franche-Comté - édition 2011 ; Guide de la construction bois en Poitou-Charentes ; etc.

✓ Difficultés identifiées, leviers et premières étapes de travail

Les servitudes réglementaires liées à la protection architecturale et paysagère de certains sites.

Les moyens humains pour la permanence au Parc / l'intervention dans les communes du territoire.

Le manque de connaissance et de vision d'ensemble des projets sur ou à proximité du territoire.

La mise en place d'un dispositif de suivi des projets ENR et de construction/rénovation écologique sur le territoire (par le biais par exemple d'une page sur le site Internet du Parc où un particulier pourrait venir inscrire son projet) permettrait de bénéficier d'un panel de pratiques et d'un retour d'expériences.

✓ Moyens

Partenaires et porteur de l'action

Maître d'ouvrage	Maître d'oeuvre	Partenaires
PNR	PNR, éventuellement prestataire (outils et conférence)	EIE, CAUE, CMA Oise, CRPF Nord, CNDB, Picardie, communes, Nord Picardie Bois

Ressources humaines

- L'équivalent d'une personne à quart temps (1,25 jour par semaine), réparti sur les trois structures partenaires pour assurer la permanence Energie-Paysage-Bâtiment.
- La création d'un nouveau poste architecture éco-construction (matériaux, énergie...) au PNR est conseillée pour gagner en autonomie et soulager les EIE ; il peut s'agir d'une évolution (formation sur ce thème) des missions d'un des architectes déjà salariés du Parc.
- Animateur(s) des conférences et visites (inclus dans le quart temps)

Ressources documentaires ou techniques

Edition d'un guide pour concilier bâtiment et paysage en milieu rural : « *Construire en Bresse* », guide du CAUE 71, disponible auprès du Pays de la Bresse Bourguignonne (www.bresse-bourguignonne.com) et du CAUE 71 (www.caue71.fr)

Guide « *Habitat du Queyras et Energie* », Parc Naturel Régional du Queyras, pour améliorer la performance énergétique des bâtiments à usages d'habitation (publié prochainement) dans le respect de l'architecture traditionnelle

Mise en place d'un « conseil en urbanisme partagé » dans le cadre de la *Charte pour la qualité des nouveaux quartiers*, l'accompagnement des collectivités dans leurs négociations avec les aménageurs, Syndicat de Pays, GrandLieu, Machecoul, Logne

<http://www.pays-gml.fr/FileMMedia/File/Charte%20urbanisme%20version%208.pdf>

La Charte forestière PNR Oise - Pays de France – état de lieux de la filière bois (2008) ;

Le B.A. Ba de la construction bois publique et collective ; CNDB, mai 2008

L'association interprofessionnelle France Bois Forêt : www.franceboisforet.fr ;

AFCOBOIS : Association Française des Constructeurs Bois www.maisons-bois.org ;

CNDB : Comité National pour le Développement du Bois www.bois-construction.org ;

Nord Picardie Bois : www.bois-et-vous.fr

Budget

	Coût	Financement possible
Conseil Energie-Paysage-Bâtiment	12 500 €/ an	Région, ADEME
Organisation de conférences et de visites de site	Cf supra	
Rédaction guide sur la construction bois	25 000 €T	Région, ADEME
Diffusion du guide : 500 exemplaires (si impression papier)	2000 euros	Région, ADEME, entreprises filière bois

✓ Calendrier (pour une année type)

Pour la première année

- Mois 1 : Organisation de la structure de conseil en Energie – Paysage – Bâtiment
- Mois 2 à 4 : Identification des acteurs et des professionnels du territoire - partenaires/financeurs potentiels de la campagne de sensibilisation pour l'utilisation du bois dans la construction
- Mois 3 à 5 : Identification des sites et réalisations exemplaires sur le territoire du Parc (construction et rénovation écologique, énergies renouvelables, construction bois)
- Mois 2 à 8 : Rédaction par exemple d'un guide pour la construction en bois dans le PNR Oise - Pays de France ou de fiches-outils sur l'éco construction et la rénovation thermique au sein du PNR
- Mois 12 : Mise en place d'une base de données et de suivi

Puis, pour une année type

- Au cours de l'année : Visite de sites pour les particuliers, organisation de conférences (3 par an)
- Au cours de l'année : Visite de sites pour les élus, organisation de conférences (3 par an)
- Au cours de l'année : Alimentation de la base de données et de suivi

✓ Indicateurs de suivi

Nombre conférences/visites et participants

Nombre d'outils réalisés et/ou diffusés

Nombre de projets conseillés

Nombre de projets aboutis